Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TÉLÉPHONE — N° 3.28 — TÉLÉPHONE

La liste des Flamidiens

Les filibustiers de l'Union Sociale et Patriotique ont fait venir des corbeaux de Croyenne pour sauver leurs présidents Motte et Roussel. — Ils maintiennent la radiation d'électeurs roubaisiens.

Il devient de plus en plus nécessaire que les honnêtes gens se serrent les coudes, car les bandits de l'Union Sociale, dite Fédération républicaine anticollectiviste semblent décidés à ne reculer devant aucune besogne, aucune infamie, aucune saleté pour tripatouiller en grand les listes électorales, rendre illusoire le droit de vote et fausser le suffrage universel.

Alors que dans toute la France on cherche à donner aux citoyens la possibilité de remplir leur devoir ; alors que partout on s'efforce de diminuer le nombre des abstentionnistes involontaires, les « passe-volants » de la Fédération dont M. Edouard Roussel est le président effectif, et M. Eugène Motte le président d'honneur, — si on peut se servir de ce mot en parlant des individus qui composent cette fédération — font des efforts surhumains pour réduire le nombre des Roubaisiens inscrits sur les listes électorales.

Ne faut-il pas faire place aux collègues de Flamidien, aux corbeaux de Croyenne et de Kain dont les nids sont déjà prêts dans le quartier du Fontenoy et peut-être dans d'autres encore ?

La commission municipale de revision avait déjà rayé un certain nombre d'électeurs. Le motif, tout le monde le connaît : il fallait sauver les écharpes des protégés de la calotte, du polonais Motte et du bouche-trou Roussel.

Malheureusement, pour les tripatouilleurs, les juges de paix refusèrent de se faire leurs complices. Tous les électeurs rayés — sauf un ou deux — furent rétablis sur les listes. Le coup était manqué.

Alors la bande dont M. Edouard Roussel est le président, inventa autre chose. Un grand nombre de nos concitoyens reçoivent à l'heure actuelle, des feuilles les priant de se présenter devant le juge de paix, une demande de radiation ayant été formulée contre eux par un zouave pontifical à la solde de l'administration municipale.

Un exemple entre cent.

Un jeune homme habitait l'Epeule avec sa famille avant son départ au régiment. Pendant son service militaire, ses parents déménagèrent et allèrent habiter le Cul-de-Four.

Rentré il y a quelques jours son service militaire terminé, il se dirigea vers la mairie et, très loyalement, déclara qu'il n'habitait plus l'Epeule.

C'était le 20 février.

Très loyalement aussi, l'employé de la mairie lui répondit :

« Nous ne pouvons pas faire le changement de section ; pour cette année, vous voterez encore dans l'Epeule ».

Soyez donc correct avec les bandits de l'Union sociale et patriotique.

M. Roussel, qui nous refuse communication des listes électorales, s'empresse de les fourrer entre les mains des cléricaux, nous en avons cette preuve et bien d'autres.

Une canaille de cette sainte Union se chargea de réclamer la radiation du malheureux qui est appelé devant le juge de paix.

Roubaisiens, il y a des responsables. Si la Fédération dite républicaine anticollectiviste, peut faire la dégoûtante besogne que nous dénonçons, c'est qu'elle est soutenue par ses chefs.

Si la Fédération, dite républicaine anticollectiviste, ose réclamer la radiation de citoyens inscrits sur les listes électorales et laissés sur les listes électorales par la commission de revision, c'est que ses chefs lui ont conseillé, ordonné de le faire.

Nous accusons MM. Motte et Roussel, président d'honneur et président de cette Fédération de vouloir étrangler le suffrage universel, de vouloir rayer des Roubaisiens ayant le droit de vote à Roubaix, après avoir inscrit un certain nombre de forcards révoltés contre les lois et passés de France en Belgique, c'est-à-dire refusant de rester français.

R. L.

ACCIDENT D'AUTOMOBILE
Deux blessés.

La nuit dernière, vers minuit, Albert Monjoir, âgé de 26 ans, demeurant rue de Wattignies, 3, à Tourcoing, chauffeur d'automobile chez M. Mathon, d'Armentières, se rendait au boulevard de Paris pour prendre son patron.

Son camarade, Paul Delannoy, âgé de 30 ans, menuisier, demeurant 51, rue Cuvier, était en sa compagnie et se trouvait assis avec lui sur le siège de l'automobile.

En arrivant rue Cuvier, la machine dérapa et, butant contre la bordure du trottoir, elle se renversa.

Le chauffeur, qui avait voltigé sur le pavé, était pris sous la voiture, tandis que Delannoy, la figure et le cou horriblement déchirés, était projeté sur le trottoir.

Tous deux poussèrent des cris, appelant au secours.

M. Jules Mathon, âgé de 42 ans, rue Cuvier, 79, témoin de l'accident, et quelques autres personnes accourues aussitôt, soulevèrent l'automobile pour dégager le chauffeur. Les deux blessés furent conduits à l'estaminet Chantry, rue de Naples, où ils reçurent les soins des docteurs Desbonnets et Guibez.

Ils furent ensuite reconduits à leur domicile.

On espère que cet accident n'aura pas de suites trop graves.

LA MALENCONTREUSE CUITE

La nuit dernière, entre minuit et une heure du matin, les agents Lambin et Duvinage ont rencontré rue de Lannoy, en état complet d'ivresse et chantant à tue-tête, Alexandre Lempère, 23 ans, laveur, demeurant à Wattrelos, et Joseph Delvallé, âgé de 22 ans, maçon, demeurant à Hem.

Ils les prièrent de se taire et Lempère obtempéra aussitôt à cette injonction.

Mais Joseph Delvallé, émoustillé au contraire par la vue des agents, se mit à chanter un refrain de sa composition, dans lequel il outrageait la police.

Conduit au poste, il fut reconnu comme étant frappé d'un arrêté d'expulsion.

Il sera déféré au parquet aujourd'hui mardi.

Simples questions

Nous les posons à M. Roussel qui s'occupe de la police.

Oui ou non, un agent appelé Lhermitte, parent, paraît-il, d'un adjoint au maire, a-t-il ces temps derniers, causé un scandale énorme dans la ville ?

Oui ou non, des plaintes ont-elles été portées contre lui ?

Oui ou non, ces plaintes ont-elles été étouffées ?

Oui, ou non, a-t-on relevé cet agent dans un ruisseau de la rue des Sept-Ponts ?

Oui ou non, a-t-on demandé sa démission au lieu de la révoquer ?

Il est intéressant de le savoir. Que M. Roussel réponde, qu'il nous prouve que pour une affaire méritant la révocation, il n'a pas voulu s'en tenir à une demande de démission.

IL AVAIT BU A L'ŒIL

L'agent Devogle a arrêté hier, vers midi, Georges Leclercq, âgé de 30 ans, cordonnier, demeurant rue du Moulin, qui, étant ivre, causait du scandale dans la rue même où il habite.

Il aurait, en outre, consommé, sans avoir de quoi payer, plusieurs chopes dans l'estaminet tenu par Théodore Declercq, toujours rue du Moulin.

LE DIMANCHE GRAS

Ou pour mieux dire le dimanche neigeux. C'est à peu près la même chose au surplus puisqu'il est d'usage de dire lorsque le pavé est boueux : le pavé est très gras aujourd'hui.

Le dimanche fut donc gras, mais la fête fut maigre.

Vers dix heures, nous avons vu les premiers travestis, une bande de gosses ornés d'un masque de cinq centimes et d'une blouse empruntée au mitron le plus proche.

Ils semblaient ces enfants s'amuser énormément. Le déguisement ne coûtait pas cher et les parents, pauvres ouvriers n'avaient pas été obligés d'ouvrir un portemonnaie où il n'y avait rien car tout était dans le coffre-fort du capitaliste.

Vers quatre heures le soleil daigna se montrer un instant et la rue de la gare prit l'aspect d'un jour ordinaire.

Un groupe, le seul ayant sollicité le droit de chanter, ou, du moins, le seul autorisé par la censure, supprimée partout mais maintenue à Roubaix, un groupe chantait une chanson en patois dont nous avons retenu ce couplet :

Les filles ch'est similaire
In in vot sgerebleu
Jeter dins leu colère
Min' de plomb, du gros bleu
I' sont rares les bonnes
Pusque d'ins l' s'invirons
N' da qui foute des pronnes
Pour avoir des marrons.
N'oublions par le refrain :
Mâche ou sage
C'est d'usage
Vous veyl tous ces rogins
A la place
N'a pa d' grâce
Les fimm's font leurs rintchinchins.

Le soleil ayant disparu et la neige recommençant à tomber la fête se termina vers six heures.

TOMBOLA

Voici la liste des numéros gagnants de la tombola de l'Association amicale, rue Turgot :

4382	5927	1676	3799	4194	6746	7984
7352	4786	3544	7056	6495	8384	4170
3796	4336	5211	9034	6657	2751	6231
8134	3355	7573	3641	4223	3246	7695
5477	4083	5314	2938	5253	7381	6969
8506	3530	3242	3255	5883	5976	4357
4051	5873	825	573	8452	3502	2835
8135	1061	4873	6232	195	746	7086
1439	7175	5874	823	542	1612	6097
5041	948	1040	9421	36	571	6044
7168	8763	2986	7904	7968	5262	7184
255	6074	392	3065	8545	3338	7728
4163	8553	5461	6971	7173	8598	5012
2648	7245	3342	6878	2806	6039	3598
6870	5611	2453	5114	1066	3632	5162
5851	3653	6357	1029	4553	3442	2865
8877	6723	5877	5785	6143	5671	4285
2357	2785	5914	4733	465	0930	1561
1537	7921	9721	9141	2428	5573	411
9761	1681	8653	4540	9036	5133	7081
8990	4873	1281	3243	1245	3257	1361
9465	9067	9223	3973	1321	9829	4582
1941	4068	2610	8343	1950	7782	9421
9835	4541	3100	9224	826	9046	3827
2522	9073	9298	5103	5808	9261	

Les lots pourront être réclamés à l'école de la rue Turgot jusqu'au 31 mars courant, passé cette date, ils seront acquis à l'œuvre.

MOUVEMENT SOCIAL

FANFARE « LA PAIX ». — La répétition qui devait avoir lieu le mercredi 4 mars, est reportée au vendredi 6 mars, à cause du Carnaval.

Elle commencera à huit heures pour les deuxième et troisième parties, et à huit heures et demie, sera générale.

ÉTAT CIVIL

de ROUBAIX du 1er mars 1908

Naissances. — Maurice Lefebvre, rue Cuvier, 50. — Ernest Demaecker, rue de l'Epeule, cour Lepers, 15. — Yvonne Delecluse, rue Dampierre, maison Orange, 3. — Joseph Simoens, rue Blanchemaille. — Fernand Deschamps, boulevard de Belfort, 147. — Valérie Nuy, rue d'Alma, ford Fraser, 113. — Adèle Carpentier, rue des Longues-Haies, cour Debouvre, 14. — Victor Duponchelle, rue Montgolfier, cité Defrenne, 15. — Henri Vanoverbeke, rue Blanchemaille.

Décès. — *Marguerite Leysen, 32 ans, ménagère, rue de Babylone, 19.* — Marie Eeckhout, 1 an, rue du Tilleul, cour Oxombre, 9. — Julien Leconte, 68 ans, tisserand, rue de Wasquehal, cour Leman, 1. — Charles Vorelst, 67 ans, rue Saint-Jean, 52. — Fidéline Delespaul, 77 ans, rue Saint-Jean, 52.

PILULES DEFENSE guérissent Constipation, Maladies d'Estomac, Migraines, Rhumatismes, Eczémas, etc. 1 fr. 25. — BERRIEZ, pharmacien à Fresnes (Nord), et toutes pharm^ies. 5010.4

GAZETTE TOURQUENNOISE
BUREAUX : 1, rue de Roubaix

GRAVE ACCIDENT D'AUTO

Dans la nuit de samedi à dimanche, vers minuit, une automobile, conduite par M. Paul Delannoy, 30 ans, chauffeur, rue Cuvier, 1, passait rue Cuvier, au Blanc-Seau. La voiture était arrivée en face des numéros 95 et 97, lorsqu'un des essieux céda. L'auto versa. Le chauffeur et un ami, qui se trouvait assis à son côté, M. Albert Montois, 25 ans, chauffeur, rue des Wattignies, furent projetés sur le sol. Des passants les relevèrent et les conduisirent à l'estaminet Chantry, rue de Naples, 115, à Roubaix. Les docteurs Guidez et Dupont soignèrent les automobilistes.

M. Montois portait quelques égratignures à la figure. Quant à M. Delannoy, il s'était blessé au cuir chevelu.

Les deux chauffeurs dont l'état n'inspire aucune inquiétude, regagnèrent pédestrement leur domicile.

CONCERT SYMPHONIQUE

La société des Concerts symphoniques a donné, samedi soir, à 8 heures et demie, dans la salle du Théâtre municipal, place Leverrier, leur premier concert d'abonnement. Ce concert s'ouvrit par la romantique ouverture de Freyschuetz, de Weber, qu'interprèta correctement l'orchestre dirigé par M. Auguste Dubois. Mlle Henriette Gobin, de l'Opéra, chanta brillamment des mélodies de Dubois, de Weber et de Massenet. M. Dubois dont nous n'aimons pas beaucoup les mélodies, dont l'originalité est malheureusement très discutable, est un bon pianiste. Il joua des pages de Grieg, de Massenet, et la 13e rapsodie de Liszt. Les scènes alsaciennes de Massenet, si vivantes, si colorées, assurèrent le succès de la soirée. Elles furent fort bien rendues. Signalons particulièrement « Sous les Tilleuls », dont les bruissements irritent si délicieusement les nerfs et dont le lait motif est si agréable aux dames...

Le ballet de Sylvia, de Delibes, clôtura pittoresquement le concert. Ne terminons pas sans louer Mlle Marielli, violoniste subtile, et M. Paul Rager, excellent pianiste accompagnateur.

PROCÈS-VERBAL

Les agents Avet et Boussemart ont dressé procès-verbal à Alphonse Dedewardar, cabaretier, rue des Cinq-Voies, 106, qui, la nuit dernière, négligea de fermer son établissement à l'heure prescrite.

LES POIVROTS

Le sous-brigadier de police Dumortier et l'agent Verkamst ont arrêté et incarcéré Emile Boelle, 31 ans, rattacheur, rue de Reckem, maison Desrousseaux, qui, étant ivre, gisait sur un trottoir de la rue Nationale.

UNE DAME IRASCIBLE

Alphonse Vaneck, 40 ans, teinturier rue de la République, déguisé en dame, passait dans la rue Saint-Jacques, dimanche après-midi. Le singulier accoutrement de la dame attira l'attention de quelques gamins qui la suivirent en chantant.

Furieuse, la dame appréhenda un de ses petits suiveurs et le gifla d'importance. Survint un agent qui arrêta la dame, un peu grise d'ailleurs, et lui dressa procès-verbal.

PARIS-MENAGE Pour le linge et les laines VICTOR VAISSIER.

SYNDICAT DES OUVRIERS MAÇONS

Le syndicat des ouvriers maçons de Tourcoing et environs vient d'adresser au syndicat des entrepreneurs de maçonnerie la lettre suivante :

« Nous venons vous soumettre le tarif que nous vous avons déjà envoyé le 17 juillet 1907. Nous vous prions de vouloir bien discuter avec nous ce tarif qui, sans vous porter préjudice, nous accorderait une légitime satisfaction, et vous demandons de l'appliquer pour le 15 avril 1908.

1. La journée sera de 10 heures, afin de remédier au chômage qui nous atteint une trop grande partie de l'année et aussi pour permettre aux jeunes gens n'ayant pas 18 ans, l'accès des chantiers, sans exposer les patrons à des procès onéreux pour eux et pour l'ouvrier.

2. *Maçons, 0,50 centimes l'heure ; manœuvres,* 40 centimes.

3. Pour nouveaux travaux de fumisterie, générateurs etc., entente préalable avec les patrons.

4. Pour les nettoyages et réparations des citernes, fosses d'aisance, vieux puits, fours, et toutes réparations de fumisterie, deux heures pour une.

5. Pour travail de nuit et jours fériés, deux heures pour une.

Sera considéré comme travail de nuit les heures faites en-plus de la journée ordinaire.

6. Suppression du travail aux pièces et du marchandage.

7. Pour les communes au-delà, quand l'ouvrier ne pourra pas aisément retourner chaque jour chez lui, les frais de route et la pension en plus.

8. Engagement par les patrons de prendre à leur charge la prime d'assurance contre les accidents ; de n'opérer aucune retenue pour soi-disant entretien de matériel et ne prendre aucun moyen de tourner la loi.

9. *Le lundi,* le patron accordera un quart d'heure le matin et un quart d'heure l'après-midi pour permettre à l'ouvrier de se rafraîchir.

10. Pendant la période d'hiver, le patron ne paiera jamais moins de 9 heures par jour.

Nous vous serions obligés de bien vouloir nous répondre pour le 15 mars 1908.

Pour le syndicat et par ordre :
La Commission.

LE CARNAVAL

Elles furent piteuses. La pluie et la neige alterèrent et se chargèrent de refroidir tous les enthousiasmes. De costumes ingénieux, point. Les Arlequins et Pierrots que l'on a trop vus brillèrent les éléments. Leurs gambades ne furent pas drôles et leurs chansons sonnèrent faux.

Toute la journée, place Charles Roussel, des orgues de Barbarie ne cessèrent de moudre les ritournelles les plus usées.

Le char des « Bouchis » et celui du Parti socialiste n'obtinrent pas, faute de spectateurs, tout le succès qu'ils méritaient.

Le soir, de vrais flots humains déferlèrent dans les salles de bal.

ÉTAT CIVIL

Naissances. — Julia Vandenberghe, rue de la Baille, 80. — Maurice Théry, rue d'Alsace, 33.

Décès. — Désiré Derveaux, 68 ans, rentier, rue du Brun-Pain, 32.

Autour de Roubaix-Tourcoing

MOUVAUX

CHEZ LES POMPIERS. — Dimanche après-midi, vers 4 heures, le corps des pompiers s'est réuni à la mairie. La commission municipale et M. le maire étaient présents.

Les pompiers avaient à nommer des nouveaux chef et sous-chef et choisir un remplaçant à M. Mesdagh, dont la vieillesse ne lui permet plus de remplir ses fonctions.

MM. Arthur Lagache et Joseph Dehlock ont été réélus chef et sous-chef pour cinq ans.

M. Piéters, cordonnier, rue Carnot, a été choisi pour succéder à M. Mesdagh.

LILLE

Descente de police dans un Cercle
Le commissaire saisit les enjeux et appose les scellés.

Dans la nuit de samedi à dimanche, vers trois heures du matin, M. Guyot, commissaire, chef de la Sûreté et M. Baudrez, commissaire de la brigade mobile accompagnés d'inspecteurs de ce service, ont opéré une descente au «Cercle Central», rue du Vieux-Marché-aux-Poulets.

Une vingtaine de joueurs entouraient la table de baccarat.

Les magistrats ont saisi enjeux et cagnotte ainsi que les registres du Cercle et le matériel et mobilier.

Dans la journée d'hier, M. Guyot a entendu différentes personnes présentes aux opérations de la veille.

La procédure a été remise à M. le commissaire central qui la transmettra au parquet.

Cambriolage rue Colbert
Des malfaiteurs dévalisent un bureau de tabac.

Malgré les patrouilles d'agents qui sillonnent toute la nuit notre ville, MM. les cambrioleurs opèrent toujours avec une audace déconcertante.

Au numéro 210 de la rue Colbert se trouve le débit de tabac exploité par Mme veuve Buy.

Ce fut cet établissement qui, dans la nuit de samedi à dimanche, a reçu la visite intéressée de MM. les cambrioleurs. Il était 1 heure et demie du matin, quand des malandrins, après avoir brisé un carreau à la devanture — la détablante ayant jugé inutile de mettre les volets — s'introduisirent dans le magasin par l'ouverture ainsi pratiquée.

Après une minutieuse perquisition, les malandrins fracturèrent le tiroir du comptoir, où ils ne découvrirent qu'une somme de 5 à 6 francs.

Au cours de leurs investigations, les malfaiteurs avaient pris le soin d'enlever plusieurs billets de tombola de la loterie de la Presse qui étaient à l'étalage.

Nul doute que ces malandrins ont le ferme espoir que la chance leur procurera la fortune par le gain du gros lot ! Ce qui, pour l'avenir, leur éviterait ces excursions nocturnes.

Cependant, les malfaiteurs durent être déçus dans leurs recherches, car ils fouillèrent de fond en comble le magasin.

Le bruit fait par les malfaiteurs donna l'éveil à M. le docteur Sockel qui regagnait son domicile.

Au moment où le médecin se dirigeait vers le débit de tabac, des individus s'empressèrent de prendre la fuite, au bruit léger de leurs espadrilles.

M. Sockel les poursuivit, mais en vain. N'ayant réussi à les rejoindre, il poussa des cris qui, malheureusement, ne furent pas entendus, ce qui favorisa la fuite des malandrins à la faveur de l'obscurité.

La débitante, éveillée par les cris, ne put que constater la visite qu'elle venait de recevoir des cambrioleurs.

La police avertie a ouvert une enquête pour rechercher ces derniers, dont le docteur Sockel a pu donner le signalement de l'un d'eux.

SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT A L'HYGIÈNE DE L'ENFANCE

Une centaine de bébés ont été présentés hier, de une heure à 3 heures, en l'un des salons du Grand Hôtel, devant le jury de cette société.

A 5 heures et demie, les lauréats étaient appelés, et les mères, heureuses, recevaient des mains du président, médailles et diplômes.

Le bureau a également décerné des médailles et diplômes aux bienfaiteurs de l'œuvre et à différentes personnes qui, au cours de l'année, se sont distinguées par des actes d'héroïsme.

A citer parmi ces dernières, les agents de police Desprès, qui arrêta un dangereux malfaiteur au péril de sa vie, et Filinois qui, la nuit, retira une femme de la Deûle.

BALLADEUSE EN BALLADE

Un marchand de légumes, M. Charles Teys, habitant 32, rue de Juliers, remisait, samedi soir, suivant son habitude, sa balladeuse — un véritable bijou — dans un hangar de la rue Kullmann.

Quelle ne fut sa stupéfaction, hier matin, lorsqu'il voulut la reprendre, de constater que sa balladeuse s'était envolée.

Peu satisfait de cette disparition, il alla conter sa mésaventure à la police qui recherche activement le voleur.

La Question Syndicale

COURS DE M. AFTALION

Dans le dernier cours, nous avons vu que le principe des hautes cotisations, loin d'éloigner les adhérents à la cause syndicale, tend au contraire à les attirer.

En France, la Fédération du Livre, où l'on a fait l'expérience des hautes cotisations, fournit des observations intéressantes.

Longtemps, en effet, dans cette fédération, la cotisation fut de 0.40 cent. par mois, mais on n'accordait alors que des secours en cas de grève ou de voyage (viatique). Déjà néanmoins, les divers groupements adhérents à la fédération demandaient à leurs membres un versement mensuel supérieur (à Lille, notamment, où l'on avait prévu le cas de chômage, à Paris où des secours en cas de maladie étaient accordés, mais c'était exceptionnel.)

De bonne heure, les dirigeants voulurent ajouter la mutualité à la résistance et cela pour deux raisons :

1. Il est avantageux de substituer une caisse fédérale aux caisses locales ;

2. Un grand nombre de sections qui n'avaient pas de caisse de mutualité en retireraient de grands avantages ;

Au congrès de 1895, la question fut discutée et l'on cita les exemples étrangers :

La fédération des typographes allemands en 1885 comptait 11.400 membres et en 1894, elle en comptait 17.600, il y avait donc une augmentation de 54 %, mais la cotisation hebdomadaire s'était élevée à 1 fr. 35 par semaine ;

De même pour la Fédération anglaise, en 1885, 6.500 membres, et en 1894, 12.500

Donc augmentation de 96 %, avec une augmentation parallèle de la cotisation qui s'était élevée à 0.55.

De même pour la Belgique et pour la France.

Ces arguments convainquirent le Congrès des typographes, qui décida en principe le relèvement de la cotisation, mais décida de s'en rapporter définitivement à un referendum où la majorité des 2/3 ne fut pas obtenue.

En 1900, la question fut reprise avec plus de vigueur, la cotisation fédérale était alors de 1 fr. 25 par mois, en 1904, elle fut relevée à 2 francs par mois, provisoirement.

Au Congrès de Lyon de 1905, certains demandaient que la cotisation fut diminuée, notamment les syndicats du Nord, qui se rallièrent à cette proposition, mais il y avait pour ceux-ci, deux raisons :

1. On alléguait que la plupart des syndicats lillois étaient déjà adhérents à certaines sociétés de secours-mutuels.

2. Il s'agissait vraiment pour le syndicat de Lille d'un relèvement, car le syndicat avait continué à demander à ses membres, 1 fr. 75 payant la différence à l'aide des fonds amassés précédemment. On repoussa ces arguments en montrant que le relèvement des cotisations, loin de diminuer le nombre des adhérents, était un excellent moyen de l'augmenter et l'on rappellait l'exemple de l'étranger. D'ailleurs, des représentants de Paris et de province, vinrent appuyer cette assertion de leur expérience personnelle.

Aussi par 155 voix contre 13, le principe de la cotisation de 2 francs fut-il approuvé.

Le syndicat de Lille trouva le moyen d'éviter les obstacles qu'il craignait en faisant payer de fortes cotisations aux ouvriers à salaire élevé ;

2. Non seulement le relèvement des cotisations est un facteur d'accroissement, mais encore la fidélité des adhérents est accrue.

Les ouvriers payant de fortes cotisations et retirant du syndicat de grands avantages souvent de plus en plus importants suivant l'ancienneté, se trouvent pris dans l'engrenage et sont amenés à rester au syndicat pour ne pas perdre les bénéfices auxquels ils ont droit ; on évite ainsi une cause de faiblesse, résultant des fluctuations constantes des effectifs et les scissions fâcheuses qui se produisent le plus souvent pour des motifs futiles.

3. Les hautes cotisations assurent une discipline plus grande à l'intérieur du syndicat *en assurant la fidélité des adhérents.*

Souvent des exemples d'indiscipline syndicale ont été constatés (en 1903 à Armentières) le manque de discipline est la raison pour laquelle le syndicat ordonne rarement la grève, les ouvriers la déclarant spontanément, et à l'inverse de ce qui se passe en Angleterre, la grève survient dans un moment de crise alors qu'il aurait été plus avantageux de profiter d'un moment de prospérité pour essayer d'obtenir plus facilement quelques avantages.

Le manque de discipline tient :

1. aux divisions syndicales. — 2. à l'absence de secrétaires rétribués. — 3. à la faiblesse des cotisations.

On remédie à ces inconvénients par les hautes cotisations.

L'augmentation des cotisations ne doit pas être considérée comme un danger ; au contraire, les hautes cotisations augmentent le nombre des syndiqués en maintenant leur fidélité et la discipline.

Aussi, aujourd'hui, de plus en plus les divers groupements français se rattachent à cette idée.

Dans son prochain cours, qui aura lieu le mardi 10 mars, M. Aftalion examinera le système des hautes cotisations en France, dans la Fédération du Livre et chez le Syndicat des Mineurs du Pas-de-Calais.

Beaucoup de Docteurs recommandent la *Grande Pharmacie de France.* Ils ont la certitude que leurs ordonnances seront exécutées scrupuleusement, produits de premier choix et prix absolument modérés. 14/3

LE CARNAVAL

Carnaval n'est pas mort !

Mais Sa Majesté hier ne brilla guère. Le temps il est vrai ne s'est pas montré des plus propices.

A une heure la neige faisait son apparition au grand désespoir des camelots marchands de confetti etc., qui avaient installé les éventaires dans les rues Faidherbe, Nationale et Neuve.

Malgré les giboulées intempestives les promeneurs se risquèrent à affronter et les confetti et la neige.

Vers 5 heures l'animation était grande dans le centre et les « kilos » de ces rondelles de papiers multicolores et... indiscrètes ne tardaient pas à se transformer en projectiles au grand plaisir de certains, et à la grande fureur d'autres... qui n'avaient que faire en cette galère.

Jusqu'à la nuit la bataille fut acharnée. Les jolis minois des promeneuses se poudraient de rondelles vertes, rouges ou jaunes, cependant que la moustache de leurs compagnons se hérissait de furieuse façon sous la pluie de ces mêmes projectiles.

Les « masques » furent peu nombreux.

Au hasard de notre promenade à peine avons-nous rencontré quelques « déguisés » errants et « chienlis » véritables descente de la Courtille.

La soirée fut aussi animée, dans les endroits où l'on s'amuse !

En ville peu de monde, moins encore de « masques ».

Au bal de « l'Universelle » il y avait foule. Là, quelques jolis costumes venus en voitures jetaient une note gaie et nous reposaient de la vue des vilains oripeaux entrevus dans l'après-midi.

L'AFFICHEUR ET LE BEC DE GAZ

Un afficheur, M. Jean Ferand, demeurant square Morisson passait dimanche vers dix heures et demie du matin, rue du Molinel traînant une voiture réclame.

A la hauteur de la rue du Barbier Maes, le mêle véhicule heurta — oh ! bien involontairement — un bec de gaz qui s'écroula piteusement.

La lanterne vint donc s'abattre avec un fracas épouvantable de vitres brisées sur la chaussée, tandis que M. Férand, en proie à une vive émotion, contemplait d'un air navré les débris du candélabre.

Un loustic qui passait, jugea à propos de lancer le mot pour rire en disant : « Malheureux, voilà ton œuvre ».

La compagnie du gaz avertie de cet accident envoya des ouvriers pour réparer les dégâts.

LE REDOUTABLE BILLET

Sur mandat d'amener de M. Houeix, juge d'instruction, le service de la Sûreté, hier, a mis en état d'arrestation un nommé J. Demessine, 25 ans, courtier, demeurant 28, rue du Molinel, inculpé d'escroquerie et abus de confiance.

ARRIVÉE DE GENDARMES

Dimanche vers midi, sept gendarmes venant de l'arrondissement d'Avesnes, dont 3 de Fourmies sont arrivés à Lille, pour se rendre à Hem, en raison de la grève du tissage Betremieux.

Est-ce pour renforcer le service d'ordre existant actuellement ; un horrible danger est-il en perspective, ou ne s'agit-il seulement que de faire des remplacements ?

On l'ignore. MM. les gendarmes sont muets comme... la tombe !

MOUVEMENT SYNDICAL

Chambre Syndicale de l'Industrie du Cuir de Lille et des Environs. — Section des Coupeurs, Piqueuse et Colleuses.

Camarades,

La lutte entreprise depuis de nombreuses années par les travailleurs organisés pour l'amélioration de leur condition a exigé beaucoup d'énergie et de persévérance.

Quelques-uns se sont vite découragés et parmi ceux qui devraient espérer voir arriver un meilleur avenir, beaucoup manquent de foi et d'espérance.

De toutes les revendications ouvrières, celle qui a pour but la réduction des heures de travail sans diminution de salaire est certainement la plus importante.

Aussi, ce qui doit donner courage aux quelques camarades encore réfractaires, ce sont les progrès accomplis depuis quelques années.

En 1906, les coupeurs en chaussures, par l'organe du Syndicat, ont présenté un tarif qui a été accepté par quelques maisons ; mais cela n'est pas suffisant. Il faudrait que les coupeurs, piqueuses, colleuses et claqueurs, arrivent à obtenir une réduction des heures de travail, ce qui diminuerait le chômage qui les atteint chaque année pendant de longues semaines.

Pour cela, que faut-il faire ? Que toutes les piqueuses, qui, par leur nonchalance, enrayent le mouvement, adhèrent au Syndicat, parce que ce sont elles qui, dans la corporation, en ont le plus besoin. Quelques-unes d'entre elle ont compris ce que l'on peut obtenir avec l'union et sont déjà venues parmi nous.

Camarades, un nouveau tarif vient d'être envoyé à tous les patrons qui occupent des coupeurs, piqueuses, colleuses et claqueurs, demandant la journée de neuf heures sans diminution de salaire.

Si vous voulez avoir plus de bien-être et de liberté, vous vous ferez un devoir d'adhérer au Syndicat, car ce n'est que de l'union que dépend votre avenir.

Une permanence se tiendra au siège, rue Léon Gambetta, 31, de huit heures à neuf heures du soir, le mardi et le vendredi de chaque semaine.

Une réunion générale aura lieu le 26 mars ; on vous y fera connaître les réponses envoyées par les patrons.

Camarades, jusqu'au 26 mars, faites de la propagande et tous à la réunion générale.

LA COMMISSION.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

LOOS

LETTRE OUVERTE

à MM. les Membres de la Ligue Républicaine

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que notre section (Parti Socialiste) a adressé aux partis politiques de Loos, le 26 décembre 1907, une lettre les priant de donner leur acceptation à la proposition suivante : Faire établir par un imprimeur unique tous les bulletins de candidats, afin d'avoir l'uniformité de papier et d'empêcher par conséquent que la consultation électorale prochaine soit faussée par une intimidation quelconque.

Le parti libéral a accepté jusqu'à maintenant notre proposition, à condition que tous les partis en présence en fassent autant.

Votre parti, seul, a gardé le silence sur cette question. Bien mieux, le facteur nous a retourné, avec refus du destinataire, la deuxième lettre recommandée que nous avions adressée au président de votre association, pour le prier d'activer la réponse à notre demande.

Dans une lettre privée, parvenue le lendemain, votre président me dit de ne pas interpréter son refus, donnant le prétexte qu'il ne peut prendre aucune initiative. Il fatu s'entendre pourtant, et ne pas jouer sur les mots. Un président, dans toutes les sociétés, est nommé pour recevoir toutes les communications, son rôle est de les soumettre à l'assemblée, qui prend alors toute décision conforme à ses intérêts. Son refus est donc incompréhensible.

Vos orateurs ont fouetté avec une vigueur extraordinaire, les puissances d'argent faisant obstacle, par toutes sortes d'intimidations, à toute consultation loyale, et dans notre commune, nous verrions — est-ce possible ? — votre parti, parce qu'il tient l'urne, refuser l'uniformité de papier. Nous n'y pensons pas.

Vous montrer le danger d'une telle situation, c'est solutionner la question. Nous attendons avec confiance votre décision sur ce point.

Une autre question sera également à étudier par votre parti ; c'est l'alliance au deuxième tour.

Pour terminer notre lettre, nous allons vous rappeler une page d'histoire, non pour récriminer, tout est oublié ; nous l'avons démontré depuis, aux élections du conseil général en 1904, à l'élection législative en 1906 et à l'élection du conseil d'arrondissement en 1907.

Il y a quatre ans, notre Parti, dès le premier tour acquis, le lendemain même, vous fit une proposition d'alliance. Vous avez opposé le silence à cette demande. C'est alors que, voulant frapper un grand coup en laissant de côté le parti socialiste, la veille du scrutin, vous avez donné deux grandes conférences avec les citoyens Robert et Siauve-Evaussy. Celui-ci ignorait complètement la situation à l'égard des deux partis républicains avant de prendre la parole.

A la conférence faite par M. Robert, le jeudi, notre parti renouvela sa proposition et se soumit sans appel à l'arbitrage de M. Robert, chose qui fut acceptée.

La conférence ayant produit l'effet que vous attendiez, notre arbitre disparut en disant qu'il était trop tard, prétextant une envie de souper. Son ventre ne pouvait pas attendre davantage !

C'était peu digne d'un grand parti et nous espérons que le fait ne se reproduira plus. Dans tous les cas, les responsabilités seront établies, et la population sera au courant de tous les incidents qui pourront surgir à ce sujet.

Notre Parti est prêt à faire toutes les concessions possibles, compatibles avec sa dignité pour s'entendre. A vous de décider si vous devez marcher de l'avant et nous accepter comme collaborateurs, ou si vous préférez rester pour toujours dans les marais de la Réaction.

Agréez, Messieurs les Membres de la Ligue républicaine, mes salutations socialistes.

Géry ROELS,
Secrétaire de la Section de Loos.

Valenciennes

LE CARNAVAL

Commencée sous les flocons ouatés qui faisaient des passants autant de Pierrots mélancoliques, la journée d'hier s'est terminée, après une courte accalmie, dans la même note, plus triste que gaie, d'un temps maussade où la neige fondue glaçait les pieds, comme elle semblait dissoudre et éteindre la joie des carnavals d'antan.

Ce ne fut qu'assez tard qu'on vit apparaître, place d'Armes, et dans les cafés, quelques groupes de masques peu nombreux, auxquels l'originalité manquait non moins que l'exubérance.

Cependant, comme rien n'effraie le Valenciennois indigène, fidèle aux traditions locales, on vit assez de monde faire les cent pas sur « le rang des cafés ».

Mais cela ne suffit pas pour galvaniser S. M. Carnaval, qui, décidément, comme toutes les royautés, est voué à la déchéance et à la mort.

VIVE LA FRANCE !

Ainsi disait ce Belge, Delcour